

Le 4 avril 1948.

Nous désirons vous donner l'assurance formelle que les Autorités juives compétentes en Palestine respecteront, pendant le conflit actuel, les Conventions de Genève de 1929, tant en ce qui concerne les militaires que les civils, dans la mesure où les dites Conventions s'appliquent aux populations civiles.

Vos dévoué : (s) Iddie MYERSON

D. BEN-ZEVIE

De la part du Comité
Exécutif de l'Agence Juive
de Palestine et de la Vaad
Leumi (Conseil général de la
Communauté Juive de
Palestine)